



Conseil d'administration

349^e session, Genève, 30 octobre-9 novembre 2023

Section institutionnelle

INS

Date: 5 octobre 2023

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Questions découlant des travaux de la 111^e session (2023) de la Conférence internationale du Travail

Examen des mesures prises pour promouvoir le fonctionnement efficace de la Conférence

Objet du document

Le présent document traite des dispositions mises en œuvre à la 111^e session de la Conférence internationale du Travail (2023) et des domaines dans lesquels des améliorations pourraient être envisagées. L'examen de ces dispositions sera utile à l'élaboration des propositions concernant le programme des travaux et les modalités d'organisation de la 112^e session de la Conférence (juin 2024) qui seront présentées au Conseil d'administration en mars 2024 (voir le projet de décision au paragraphe 39).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Amélioration du rôle moteur et de la gouvernance de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Une gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune à ce stade.

Suivi nécessaire: Élaboration de propositions concernant les modalités d'organisation et le programme des travaux de la 112^e session de la Conférence (2024) pour examen et approbation par le Conseil d'administration à sa 350^e session (mars 2024).

Unité auteur: Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

Documents connexes: [GB.347/INS/2/2](#).

► Introduction

1. La 111^e session de la Conférence internationale du Travail, tenue du 5 au 16 juin 2023, a été la première session à se dérouler intégralement en présentiel depuis 2019. Les modalités de réunion appliquées durant la pandémie de COVID-19 qui s'étaient révélées efficaces ont été conservées, telles que la possibilité donnée aux participants de soumettre à la plénière des vidéos préenregistrées de leurs déclarations et de suivre à distance, sans prendre la parole, les séances des commissions.
2. La 111^e session de la Conférence internationale du Travail a atteint ses objectifs. Grâce au solide attachement des délégués au mandat de l'OIT et à la bonne volonté dont ils ont fait preuve pour trouver des points de convergence par le dialogue, elle a abouti à plusieurs résultats importants, notamment l'adoption de trois nouvelles normes internationales du travail ainsi que du programme et budget de l'Organisation.
3. Le présent document contient une analyse de l'efficacité des modalités mises en œuvre à la 111^e session de la Conférence et des aspects qui pourraient encore être améliorés, fondée sur les observations reçues des mandants et l'expérience des membres du secrétariat.

► Participation

4. La levée des restrictions qui s'appliquaient aux voyages et le retour à une session organisée intégralement en présentiel ont entraîné une augmentation notable du nombre de délégués accrédités, lequel est passé de 4 445 en 2022 à 6 095 en 2023. Cela s'explique principalement par la réadmission des participants ne disposant pas de droits de participation active (les personnes qui accompagnent un ministre à titre officiel, les personnes nommées pour remplacer des conseillers techniques et les autres personnes qui accompagnent les délégations). Sur les 6 095 délégués accrédités, 4 776 ont été enregistrés sur place ou étaient physiquement présents à la session. Le nombre d'États Membres qui ont participé à la Conférence a quant à lui légèrement baissé.

► **Tableau 1. Nombre d'États Membres et de délégués accrédités (2018-2023)**

	2018	2019	2021	2022	2023
États Membres	168	178	181	178	172
Délégués accrédités	6 438	7 661	4 467	4 445	6 095

5. La proportion globale de femmes parmi les délégués et les conseillers techniques est restée faible – 36,5 pour cent –, malgré les appels lancés à plusieurs reprises par le Bureau pour encourager les mandants à assurer une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein de leurs délégations.

► Travaux préparatoires et logistique

6. Les travaux de rénovation du Palais des Nations Unies ayant pris du retard par rapport au calendrier prévu, la session de 2023 de la Conférence a pu se tenir au Palais, dans les locaux habituels. Le fait que la salle des Assemblées ne soit pas disponible a toutefois entraîné de sérieuses complications. Les séances de la plénière et le Sommet sur le monde du travail se sont déroulés dans la salle XX, dont la capacité d'accueil est nettement inférieure à celle de la salle des Assemblées. Les dispositions spéciales prises en matière d'attribution des sièges et le port obligatoire d'un badge spécial, entre autres restrictions appliquées à l'accès aux salles de conférence, ont compliqué la tâche de certaines délégations. Il n'en ira pas de même en 2024. L'Office des Nations Unies à Genève a confirmé au Bureau que, en raison du retard accumulé par les travaux de rénovation, la **session de la Conférence de 2024** se tiendra de nouveau au **Palais des Nations** (du 3 au 14 juin), et disposera du même nombre de salles de réunion que par le passé. La salle des Assemblées, récemment rénovée, sera disponible et pourra accueillir les délégués selon les modalités habituelles de répartition des sièges, c'est-à-dire que chaque délégation tripartite disposera de huit sièges.
7. Les mandants sont conscients des efforts que le Bureau a consentis pour offrir aux délégués des conditions de participation optimales, malgré les contraintes persistantes imposées par les travaux de rénovation en cours au Palais des Nations et au bâtiment du siège de l'OIT. Certains aspects des travaux préparatoires doivent toutefois être améliorés, divers écueils ayant été recensés en plus des problèmes connus de longue date.
8. Comme les années précédentes, il a été largement reconnu qu'il était important de **désigner les membres du bureau de la Conférence à l'avance** et que les présidents et les porte-parole avaient une influence déterminante sur l'obtention du consensus et le bon déroulement des séances. Certaines désignations n'ont toutefois été communiquées au secrétariat que peu de temps avant le début de la session. Or il est essentiel de savoir à l'avance qui seront les membres du bureau de chaque commission afin de pouvoir leur apporter l'appui dont ils ont besoin et leur expliquer les procédures en vigueur et les thématiques traitées, compte tenu de la structure tripartite unique de l'Organisation. À la demande de plusieurs mandants, et dans le but d'aider les groupes à procéder aux désignations voulues, le Bureau fournira aux coordonnateurs régionaux une liste des fonctions du président, un descriptif des tâches qui incombent à ce dernier et d'autres informations utiles pour sélectionner des candidats potentiels à la présidence des commissions. Des informations similaires seront fournies aux secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs pour faciliter la désignation de leur porte-parole respectif.
9. Lors des séances d'échanges informelles organisées après la session pour recueillir leurs impressions des participants à la Conférence, les délégations nationales ont indiqué qu'une **diffusion anticipée des informations clés** concernant la Conférence serait souhaitable. Pour les futures sessions de la Conférence, le Bureau fera en sorte de publier une **note d'information préliminaire** peu après la session de mars 2024 du Conseil d'administration, à laquelle sont approuvées les modalités d'organisation proposées, devançant ainsi la publication – habituellement en mai – du Guide de la Conférence sur la page Web dédiée de la Conférence. Puisqu'il semble que les nombreuses communications officielles contenant des informations pratiques détaillées (diffusées par note verbale ou par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux et des secrétariats de groupe) n'aient pas permis de tenir les participants pleinement informés, le Bureau examinera des moyens de diffuser plus

efficacement l'information, tels que des tutoriels en ligne, pour compléter le Guide de la Conférence. Il organisera aussi davantage de séances d'information.

10. Les participants ont demandé que de nouvelles améliorations soient apportées aux **procédures d'accréditation et d'enregistrement**, en particulier en ce qui concerne la remise des badges. Le Bureau examinera des solutions possibles et s'efforcera de trouver des moyens d'aplanir les difficultés rencontrées par les délégués, en autorisant les membres du personnel des missions permanentes à venir retirer les badges des membres de la délégation gouvernementale de leur pays à la place de ces derniers. Plusieurs délégations ont également demandé au Bureau de faciliter la procédure prévue en cas de modification de la composition des délégations nationales survenant après la fermeture de l'accès à la plateforme d'accréditation en ligne. Cette plateforme est reliée au système de gestion de la Conférence, une base de données qui est le pivot de toutes les plateformes et applications qu'utilisent les délégués et le secrétariat (accréditation en ligne, enregistrement et badges, traitement des amendements et vote). Ce système, qui est utilisé depuis plus de vingt ans, présente certaines limitations, notamment en ce qui concerne le transfert des données provenant de la plateforme d'accréditation en ligne. Le Bureau étudie actuellement des solutions de remplacement possibles qui permettraient d'améliorer la procédure d'accréditation en ligne tout en garantissant l'intégrité des processus connexes, en particulier le vote électronique.
11. L'ancien **système de vote électronique**, qui ne satisfaisait plus aux normes en vigueur en matière de cybersécurité, a été remplacé par un système mieux protégé et plus facile à utiliser. Le Bureau a procédé à plusieurs essais avant la session de la Conférence pour s'assurer que le nouveau système fonctionnait correctement. Le taux de participation aux votes a été élevé, allant de 78 à 82 pour cent.
12. Le Bureau a organisé plusieurs séances d'information pour présenter le nouveau système de vote aux groupes gouvernementaux régionaux et aux groupes des employeurs et des travailleurs, a fait figurer des explications concernant les règles applicables aux votes dans le guide intitulé *La Conférence internationale du Travail en bref* et a également publié des instructions détaillées concernant l'utilisation du nouveau système. Malgré ces mesures, certains problèmes qui s'étaient déjà posés en 2022 se sont posés à nouveau en 2023, à savoir:
 - a) méconnaissance des règles relatives au droit de vote: certains délégués ne savaient pas qui pouvait voter au sein de leur délégation;
 - b) non-remise des codes d'accès envoyés par courriel en raison des dispositifs pare-feu installés sur l'appareil du destinataire;
 - c) manque de clarté quant au type de vote concerné – vote par appel nominal ou autre – et absence de confirmation, par le système, que le vote a bien été enregistré.
13. Certains délégués ignoraient en outre que l'accréditation et l'enregistrement étaient deux formalités distinctes qu'ils devaient avoir accomplies pour pouvoir voter. En plus d'être accrédités, les délégués doivent en effet s'enregistrer pour confirmer leur présence à la Conférence et recevoir les codes d'accès nécessaires pour voter. Cette étape est souvent négligée par les délégués en poste à Genève qui sont déjà en possession d'un badge du BIT ou de l'ONU leur donnant accès aux locaux et qui ne sont pas nécessairement au fait des effets juridiques de l'enregistrement (et de l'annulation de celui-ci dans le cas où ils partiraient avant la fin de la session). Le Bureau pourra remédier à ces problèmes de communication en élaborant des tutoriels en ligne faciles à utiliser et en organisant davantage de séances d'information pour sensibiliser les délégués aux procédures relatives à la Conférence, en particulier en matière de vote, afin que ceux-ci aient conscience des règles qu'ils doivent respecter pour pouvoir voter.

14. Plusieurs participants ont eu du mal à se connecter à l'**application ILO Events** et à l'utiliser, en raison des changements que le fournisseur de service y a apportés sans notification préalable. Depuis juin 2023, le Bureau étudie la possibilité de faire appel à d'autres fournisseurs afin d'éviter que les délégués rencontrent les mêmes problèmes à la session de la Conférence de 2024. Il continuera en outre de chercher des moyens d'empêcher, dans toute la mesure possible, que ce type de difficultés surviennent à l'avenir.

► Plénière de la Conférence

15. Le **Sommet sur le monde du travail** des 14 et 15 juin a réuni un très grand nombre de participants. Seize chefs d'État ou de gouvernement y ont assisté, de même que des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs, et ont débattu de toutes sortes de questions centrées sur la justice sociale, et notamment de la proposition de créer une Coalition mondiale pour la justice sociale.
16. Quatre tables rondes de haut niveau ont été organisées autour des thèmes suivants: lutter contre les inégalités et l'informalité et favoriser l'inclusion; promouvoir l'égalité des chances et le plein emploi, productif et librement choisi pour tous par l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie et le développement des compétences; l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes; et commerce, emploi et développement durable: faire progresser les droits de l'homme et les droits au travail. Elles ont suscité un vif intérêt et ont offert aux chefs de secrétariat d'autres institutions des Nations Unies et organismes multilatéraux une occasion unique d'échanger leurs vues sur l'action que leur organisation respective, et le système multilatéral dans son ensemble, devaient mener pour faire davantage progresser la justice sociale.
17. Avec le retour à un mode de participation intégralement en présentiel, le nombre de déclarations prononcées en séance plénière lors de la **discussion du rapport du Directeur général et du rapport de la Présidente du Conseil d'administration** a retrouvé son niveau d'avant la pandémie. Au total, 104 ministres ou orateurs de rang équivalent se sont exprimés. Les déclarations prononcées se sont réparties comme suit: 43 pour cent ont été faites par des délégués gouvernementaux, 27 pour cent par des délégués travailleurs, 19 pour cent par des délégués employeurs, et 11 pour cent par des représentants d'organisations internationales (tableau 2).

► **Tableau 2. Nombre de déclarations prononcées en séance plénière, par groupe**

	2018	2019	2021	2022	2023
Nombre total de déclarations	307	317	249	296	303
Ministres	95	104	95	90	104
Délégués gouvernementaux	43	32	29	44	26
Délégués employeurs	55	56	44	51	56
Délégués travailleurs	75	81	66	77	80
Observateurs	39	44	36	34	37
Nombre de déclarations prononcées par des femmes	79	66	66	84	87

18. Le nombre de femmes qui ont pris la parole en séance plénière (29 pour cent du nombre total d'orateurs, contre 71 pour cent d'hommes) confirme que la parité femmes-hommes est encore loin d'être atteinte dans ce domaine, tout comme la représentation des femmes et des hommes parmi les participants à la Conférence est loin d'être équilibrée.
19. Pour ce qui est des **modalités de participation**, la plupart des orateurs étaient présents dans la salle. Dix seulement (soit 3 pour cent du nombre total d'orateurs) ont choisi de s'exprimer au moyen d'une vidéo préenregistrée.
20. Pour la première fois depuis la pandémie de COVID-19, et conformément au Règlement de la Conférence, le temps de parole alloué aux déclarations concernant le rapport du Directeur général ou le rapport de la Présidente du Conseil d'administration a été fixé à cinq minutes par orateur. En ce qui concerne la **gestion du temps**, les quatre présidents ont fait en sorte que les séances commencent à l'heure et que les orateurs ne dépassent pas le temps qui leur était alloué. Il n'y a pas eu de prolongation de séance pendant la première semaine, et six des huit séances prévues se sont terminées en avance.
21. Le fait que le temps alloué aux séances plénières pendant la deuxième semaine ait été restreint en raison du Sommet sur le monde du travail, qui se déroulait sur deux jours, a été une source de frustration pour les nombreux délégués qui souhaitaient prendre la parole, et le secrétariat a eu du mal à satisfaire toutes les demandes. Des séances ont dû être prolongées, parfois jusqu'à 20 h 45, pour que les 149 délégués qui avaient demandé à prendre la parole au cours de la deuxième semaine puissent le faire. Ils ont représenté à eux seuls 50 pour cent du nombre total d'orateurs s'étant exprimés en séance plénière. Bien que les séances plénières aient commencé dès le mardi 6 juin, cette journée supplémentaire n'a pas permis une répartition plus homogène des prises de parole, un très grand nombre de ministres et de délégués n'ayant participé qu'à la deuxième semaine.
22. Au cours des réunions organisées en juin pour faire le point sur la session, certains groupes ont fait savoir qu'ils jugeaient préférable que le Sommet sur le monde du travail ne dure qu'une journée et se tienne le jeudi de la deuxième semaine, afin d'éviter que ce type de situation se reproduise et compromette le bon déroulement des travaux des commissions. Les mandants ont demandé que les préparatifs du sommet débutent plus tôt et que des consultations soient menées en temps opportun pour déterminer les thèmes et les modalités d'organisation des tables rondes afin que les participants de haut niveau soient connus suffisamment à l'avance.
23. Bien qu'il n'existe pas de délai établi pour la publication du **rapport du Directeur général**, les mandants ont demandé que celui-ci soit publié trois semaines avant l'ouverture de la session afin qu'ils aient suffisamment de temps pour l'analyser et préparer leurs déclarations en plénière.
24. Les modalités appliquées pendant la pandémie de COVID-19, en vertu desquelles des tranches horaires de quatre-vingt-dix minutes étaient allouées à **l'adoption des rapports de commission** en séance plénière et des temps de parole recommandés étaient prévus pour les membres des bureaux des commissions, ont favorisé une gestion du temps efficace et devraient être conservées.

► Commissions de la Conférence

25. Toutes les commissions ont mené à bien leurs travaux. Les commissions techniques ont produit les documents finaux suivants:
 - a) recommandation (n° 208) sur les apprentissages de qualité, 2023;

- b) conclusions de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste;
- c) conclusions de la Commission chargée de la discussion récurrente sur la protection des travailleurs.

26. Pour ce qui est des commissions permanentes:

- a) La Commission des finances a soumis son rapport à la Conférence, dans lequel elle recommandait l'adoption d'un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2024-25 et la répartition du budget des recettes entre les États Membres;
- b) La Commission de l'application des normes a présenté son rapport à la Conférence, lequel portait notamment sur 24 cas individuels concernant l'application des conventions ratifiées par les gouvernements concernés;
- c) Le Comité de rédaction a assuré la concordance linguistique des versions anglaise, française et espagnole du projet de recommandation sur les apprentissages de qualité; à compter de la 111^e session de la Conférence, le texte des normes internationales du travail adoptées par la Conférence fera également foi dans les trois langues officielles;
- d) La Commission des affaires générales a soumis à la Conférence ses recommandations concernant les quatre questions dont elle était saisie: un projet de résolution concernant les dispositions finales des conventions internationales du travail; des propositions en vue de l'abrogation ou du retrait de 24 normes internationales du travail; un projet de convention et un projet de recommandation concernant la révision partielle de 15 normes internationales du travail comme suite à l'inclusion d'un milieu de travail sûr et salubre dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT; et un projet de résolution concernant les mesures recommandées par le Conseil d'administration au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT au sujet du Bélarus.

27. Les observations reçues par le Bureau ont mis en évidence plusieurs grands domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées. Rappelant combien les discussions se sont prolongées à la Commission des finances, les partenaires sociaux ont souligné la nécessité de tirer les leçons de l'expérience récente et d'explorer des moyens d'empêcher que des situations similaires se produisent à l'avenir. Ils ont indiqué qu'il serait souhaitable que la Commission des finances soit plus inclusive et davantage à l'image de la structure tripartite de l'Organisation, qu'elle s'en tienne à son mandat et qu'elle ne s'aventure pas dans des discussions politiques. Les propositions formulées à cet égard pourront être étudiées plus avant et soumises au Conseil d'administration pour examen en temps opportun.

28. Les gouvernements ont réaffirmé qu'il était important d'organiser bien à l'avance les **consultations tripartites sur les points proposés en vue de la discussion récurrente et de la discussion générale**. Le Bureau s'efforce de prendre toutes les dispositions requises pour que ces travaux préparatoires puissent être menés à bien à temps en vue de la session de 2024. Il organisera au cours de la première quinzaine d'avril des consultations tripartites sur les points proposés en vue de la discussion, lesquels seront communiqués en même temps et à l'avance aux trois groupes de mandants. D'autres consultations seront organisées à la même période au sujet du programme provisoire des travaux de la session.

29. Un premier échange de vues entre les membres du bureau pourrait être organisé en ligne bien en amont de la session afin de convenir des dispositions à prévoir pour garantir la fluidité et l'efficacité des discussions de la Conférence. Il faudrait pour cela que les membres du bureau de la Conférence soient désignés mi-avril au plus tard. Comme indiqué plus haut, la désignation anticipée des membres du bureau permettrait aussi d'organiser en amont, à leur

intention, des réunions d'information plus approfondies sur des questions de procédure et de fond essentielles.

30. Comme les années précédentes, et en dépit de toutes les mesures prises pour limiter le nombre et la durée des séances du soir, les commissions chargées de la discussion récurrente et de la discussion générale ont dû prolonger leurs travaux jusqu'à des heures tardives. Le Conseil d'administration voudra peut-être envisager de revoir encore le programme et les méthodes de travail des commissions pour éviter que les séances se prolongent bien au-delà des heures de bureau.
31. À la session de 2023, comme les années précédentes, environ 60 pour cent du texte des projets de conclusions présentés aux commissions réunies en plénière étaient mis entre crochets, ce qui signifiait que le groupe de rédaction n'était pas parvenu à un accord sur ces parties du texte malgré la prolongation de ses séances de travail. Afin que le temps disponible soit utilisé de manière optimale, le Bureau avait proposé en 2022 que l'étape du groupe de rédaction soit supprimée et que les amendements soient directement soumis sur la base des conclusions provisoires élaborées par le secrétariat compte tenu des vues exprimées pendant la discussion générale initiale. Cette proposition, quoique soutenue par certains groupes, n'avait pas fait l'unanimité en sa faveur.
32. Le Conseil d'administration voudra peut-être examiner une autre proposition, qui consisterait à allouer au groupe de rédaction une journée au lieu de deux pour élaborer le projet de conclusions. La journée ainsi dégagée pourrait être consacrée à l'examen des amendements, ce qui pourrait éviter d'avoir à programmer des séances supplémentaires le soir. Cette option serait également plus inclusive, car elle donnerait à tous les membres des commissions la possibilité de contribuer pleinement à la rédaction du document final. Cette option pourrait être complétée par d'autres mesures évoquées plus haut, telles que la désignation anticipée des membres des bureaux des commissions et la tenue de consultations en amont de la session de la Conférence. Le groupe de rédaction pourrait être composé de membres moins nombreux et particulièrement versés dans les sujets concernés, ce qui renforcerait l'efficacité de l'élaboration du document devant être examiné par la commission.

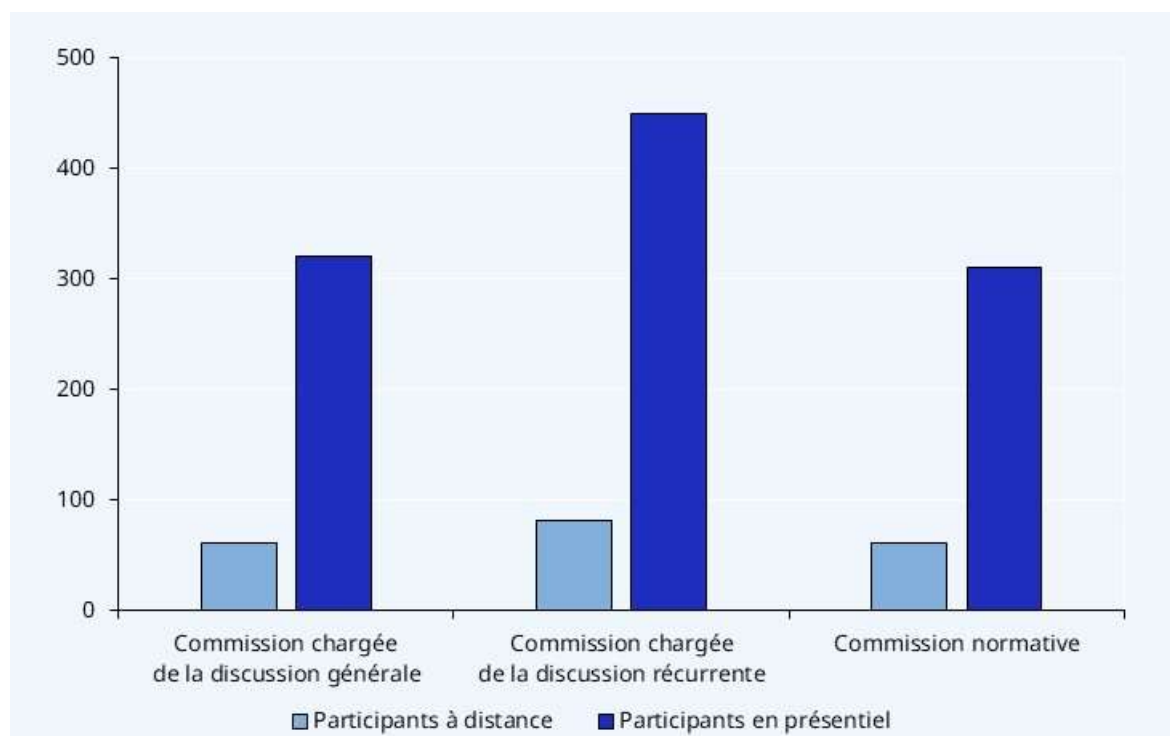
► **Figure 1. Programme de travail envisageable pour les commissions chargées de la discussion générale et de la discussion récurrente**

1/2	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Lundi (après-midi)	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi (matin)
Discussion générale	Élaboration des conclusions provisoires par le secrétariat sur la base de la discussion générale	Réunion du groupe de rédaction	Soumission des amendements	Examen des amendements					

33. Le Conseil d'administration voudra sans doute examiner cette proposition à sa 350^e session (mars 2024), lorsqu'il se penchera sur les modalités d'organisation de la session de la Conférence de 2024.
34. À la demande de certains groupes, un accès passif en ligne a été mis en place pour permettre aux participants de suivre les travaux des commissions en ligne, mais sans possibilité d'intervenir. Comme à la session de la Conférence de 2022 ainsi qu'aux deux dernières sessions du Conseil d'administration, la majorité des membres des commissions ont participé en

présentiel (figure 2), ce qui semblerait confirmer que ceux-ci jugent ce mode de participation plus propice à des négociations efficaces et déterminant pour l'obtention de résultats fondés sur le consensus.

► **Figure 2. Taux moyen de participation, à distance et en présentiel, aux travaux des commissions, 2023**



35. Les dispositions prises pour permettre aux participants de se connecter à distance entraînent un surcoût. D'après les chiffres fournis par l'Office des Nations Unies à Genève, le coût direct de l'opération s'élève à 88 500 dollars des États-Unis (dollars É.-U.). Ce montant ne comprend pas les coûts indirects liés au paiement des heures supplémentaires des techniciens et des opérateurs, qui se chiffrent approximativement à 42 898 dollars É.-U.

► Communication

36. La stratégie de communication a mis l'accent sur les interactions avec les mandants et d'autres publics stratégiques avant, durant et après la session. La majorité des délégués se sont rendus à l'espace de communication de l'OIT installé au Palais des Nations, où étaient centralisées toutes les informations relatives à la Conférence.
37. Le nombre de vues enregistré en 2023 par ILO Live, plateforme sur laquelle le Sommet sur le monde du travail est retransmis en direct, a plus que doublé par rapport à 2022. Cette plateforme sera encore perfectionnée pour améliorer l'expérience de l'utilisateur et la robustesse du dispositif, pour le cas où une panne extérieure surviendrait pendant la retransmission. Les podcasts consacrés à l'élaboration des normes internationales du travail et à une transition juste ont enregistré plus de 8 000 vues au cours des deux semaines de la session, ce qui représente une augmentation de 29 pour cent par rapport à 2022. Le taux de fréquentation des différentes plateformes de médias sociaux a sensiblement augmenté par rapport à 2022, atteignant 50 pour

cent sur Twitter. Les données issues de la session de 2023 seront prises en considération pour adapter utilement la stratégie de communication de la session de 2024 et donner la priorité aux voies de communication et aux contenus les plus porteurs.

38. Cinq spécialistes en communication venant du terrain ont été détachés auprès du Département de la communication et de l'information du public dans le but de mieux faire connaître la Conférence au niveau des pays. L'expérience, qui s'est avérée concluante, sera reconduite dans le cadre des futures sessions.

► **Projet de décision**

39. **Le Conseil d'administration demande au Bureau d'élaborer un programme détaillé des travaux de la 112^e session (2024) de la Conférence internationale du Travail pour examen à sa 350^e session (mars 2024), en tenant compte des vues exprimées au cours de la discussion des mesures mises en œuvre lors de la 111^e session (2023) de la Conférence.**